

relatifs aux démarches faites dans les nominations des juges.

2. Non.

3. M. Franklin E. Rutherford de la cité de Regina.

LA SUPPRESSION DE L'EXEMPTION
POUR LES PENSIONNÉS

Question n° 2292—**M. Kennedy:**

Le gouvernement a-t-il biffé l'exemption de \$500 du revenu imposable, accordée aux fins de l'impôt sur le revenu, pour les contribuables de 65 à 70 ans qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Oui. La loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée à ce sujet en 1965.

LA SCHL—LA DÉSIGNATION DE PROCUREURS

Question n° 2295—**M. Winkler:**

1. Est-ce que le gouvernement a modifié, au cours des trois dernières années, sa ligne de conduite concernant la nomination d'avocats-conseils agissant pour la Société centrale d'hypothèques et de logement?

2. Le gouvernement encourage-t-il ceux qui ont recours à la SCHL à consulter les représentants légaux de la SCHL nommés par le gouvernement?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): 1. Non.

2. Non.

[Français]

A PROPOS DE LA POPULATION DU CANADA

Question n° 2307—**M. Latulippe:**

Quelle était la population du Canada, a) en octobre 1946, b) en octobre 1966?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Les renseignements demandés pour octobre 1966 ne sont pas disponibles. Les chiffres comparables, arrêtés au 1^{er} juin 1946 et au 1^{er} juin 1966, sont disponibles et pourraient être utiles. Population évaluée, 1^{er} juin 1946, 12,292,000. Population évaluée, 1^{er} juin 1966, 19,919,000 (chiffres provisoires).

[Traduction]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE
—LE REJET PAR LE GOUVERNEMENT DU
RAPPORT DU JUGE ROBINSON—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26
DU RÈGLEMENT

L'hon. Michael Starr (Ontario): Je demande à être autorisé à proposer l'ajournement de la

Chambre, aux termes de l'article 26 du Règlement, afin de discuter d'une affaire d'importance publique pressante, à savoir, la menace de grève par l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne, par suite du refus du gouvernement d'accepter les recommandations du juge Robinson, médiateur nommé par le gouvernement. Je m'excuse, monsieur l'Orateur, de n'avoir pas eu le temps de faire traduire cette motion en français.

M. l'Orateur: Le député voudrait-il expliquer à la présidence pourquoi un débat s'impose d'urgence?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, sans parler de ce qui s'est passé hier, j'estime que l'urgence du débat est nettement établie par les déclarations justificatives du président du Conseil du Trésor. Il faut obtenir de plus amples renseignements au sujet d'une question que le gouvernement a étudiée jusqu'à maintenant sans méthode. Les déclarations d'aujourd'hui se bornent à un atermolement.

• (3.50 p.m.)

On ne refusera certes par au Parlement le droit de discuter d'une question dont l'économie se ressent aussi directement que la grève nationale des contrôleurs de la circulation aérienne, surtout à la suite des explications qu'on nous a fournies. Voici comment se présentent les choses: les contrôleurs de la circulation aérienne ont accepté sans conteste le rapport d'arbitrage du juge Robinson—c'est la communication que j'ai reçue aujourd'hui du contrôleur de la circulation aérienne; il demande avec instance que le gouvernement donne suite à ces recommandations. Le gouvernement sera seul responsable de son incurie.

Il ne s'agit pas d'un différend ouvrier dans lequel les ouvriers ont refusé d'accepter les recommandations d'un organisme créé par le gouvernement. C'est ergoter que de dire que le juge Robinson n'était pas un médiateur ou un conciliateur mais simplement un conseiller. C'est une argutie insoutenable. Le gouvernement étouffe le problème depuis des mois. Il a refusé d'agir mais, pour se tirer d'embarras, le gouvernement va inscrire au *Feuilleton* une motion qui forcera les parties à accepter une recommandation du juge Robinson, ou toute autre formule du gouvernement.

Ce sera la première fois dans l'histoire du Canada que le gouvernement canadien essaye de se faire secourir par le Parlement à la suite